

RAPPORT ANNUEL ET REDDITION DE COMPTES
2013-2014
du Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier
(CSMOAF)

Présenté à la DDCIS
Juin 2014

TABLE DES MATIÈRES

NOTE DU CSMOAF.....	2
RESSOURCES HUMAINES.....	3
ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX FORMATIONS DU CSMOAF	6
ENTREPRISES AYANT APPROCHÉ LE CSMOAF POUR L'ÉVALUATION DE CERTAINS DE LEURS TRAVAILLEURS VIA LA RCMO	6
CONSULTANTS.....	7
PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE SERVICES.....	8
RENCONTRES DES ADMINISTRATEURS.....	13
BILAN DES ACTIVITÉS PAR ORIENTATION:	
<i>Orientation 1 : Assurer la représentativité du secteur lors d'une assemblée publique, lors de l'assemblée générale, au sein du conseil d'administration, du comité exécutif et au niveau des autres instances du comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO) dans son secteur.....</i>	14
<i>Orientation 2 : Développer le partenariat et la concertation entre les partenaires au sein des structures du comité sectoriel de main-d'œuvre</i>	16
<i>Orientation 3 : Contribuer au développement, à la reconnaissance et à la pleine utilisation des compétences de la main-d'œuvre (incluant les activités hors Cadre)</i>	18
<i>Orientation 4 : Contribuer au renforcement et améliorer les pratiques en gestion des ressources humaines dans les entreprises.....</i>	35
<i>Orientation 5 : Contribuer à l'enrichissement de la connaissance du marché du travail par la collecte et la diffusion de l'information stratégique sur les secteurs afin de mieux anticiper les demandes des secteurs et de prévoir leur évolution</i>	36
ANNEXE 1.....	47

NOTE DU CSMOAF

Afin de répondre, d'une part, aux demandes en lien avec l'entente-cadre signée avec la Commission des partenaires du marché du travail et, d'autre part, aux exigences imposées aux organisations incorporées sous le couvert de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, le CSMOAF produit un seul et unique document dans lequel le lecteur peut retrouver non seulement le rapport annuel, mais aussi les éléments de reddition de comptes présentés sous la forme proposée par la Commission des partenaires du marché du travail.

Bonne lecture!

RESSOURCES HUMAINES

Le conseil d'administration

BEAUDOIN, Marc, *administrateur et coprésident partie patronale*
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)

BOUCHARD, Sébastien, *administrateur à partir du 13 juin 2013 en remplacement de Fabien Simard et trésorier à partir du 26 septembre 2013 en remplacement de Germain Gaudreault*
Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ)

DUGAS, Martin, *administrateur à partir du 5 décembre 2013 en remplacement de Joël Vigeant*
Unifor Québec

FORTIN, Michel, *administrateur avant le 13 juin 2013*
Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)

FORTIN, Nicolas, *administrateur*
Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

GALLANT, François, *administrateur et coprésident partie syndicale*
Unifor Québec

GAUDREAU, Germain, *administrateur et trésorier avant le 16 août 2013*
Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

GIGUÈRE, Mathieu, *administrateur avant le 28 janvier 2014*
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)

LAMBERT-JULIEN, Étienne, *administrateur à partir du 28 janvier 2014 en remplacement de Mathieu Giguère*
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)

LAMPRON, Alain, *administrateur à partir du 5 décembre 2013 en remplacement de Michel Fortin*
Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)

LESSARD, Jocelyn, *administrateur*
Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)

LÉVESQUE, Valérie, *administratrice*
Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ)

MCLEAN, Stéphane, *administrateur*
Unifor Québec

Le conseil d'administration (suite)

PERREAULT, Joël, *administrateur à partir du 28 janvier 2014 en remplacement de George Verreault*
Unifor Québec

PINEAU, Denis, *administrateur*
Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)

PRINCE, Mireille, *administratrice à partir du 5 décembre 2013 en remplacement de Germain Gaudreault*
Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

SIMARD, Éric, *administrateur*
Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)

SIMARD, Fabien, *administrateur avant le 13 juin 2013*
Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ)

VERREAULT, George, *administrateur avant le 30 octobre 2013*
Unifor Québec

VIGEANT, Joël, *administrateur avant le 5 décembre 2013*
Unifor Québec

Les observateurs

GAGNON, Marie-Ève, *observatrice avant le 26 septembre 2013*
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

BRIZARD, Ronald, *observateur à partir du 28 janvier 2014 en remplacement de Jean-Simon Gaudreault*
Ministère des Ressources naturelles

DESJARDINS, Nadia, *observatrice à partir du 5 décembre 2013*
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)

GAUDREAU, Jean-Simon, *observateur avant le 28 janvier 2014*
Ministère des Ressources naturelles (MRN)

LABRIE, Richard, *observateur*
Ministère des Ressources naturelles (MRN)

Les observateurs (suite)

MOREAU, Marc-André, *observateur et conseiller à l'orientation sectorielle*
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS)

TALBOT, Marie, *observatrice à partir du 26 septembre 2013 en remplacement de Marie-Ève Gagnon*
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Le personnel régulier

BEAUPRÉ, Annie, ing.f., *directrice générale*

BOULIANE, Christine, ing.f., *adjointe à la direction générale*

CLOUTIER, Brigitte, *adjointe administrative*

DE PASSILLÉ, Vincent, t.p., *chargé de projet*

LANGLOIS, Julie, ing.f., M.Sc., *chargée de projet*

NOËL, Nadia, c.o., *coordonnatrice de la formation et chargée de projet*

RIOUX, Catherine, c.o., *coordonnatrice de la formation et chargée de projet*

ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX FORMATIONS DU CSMOAF

Les entreprises bénéficiaires	Les organismes formateurs
<p><i>Formation de compagnons en abattage manuel – Matane, 29 avril au 31 mai 2013</i> Coopérative de travailleurs forestiers Eauboïs Coopérative forestière Haut Plan Vert Société d’Exploitation des Ressources des Monts Yoland Laflamme inc.</p>	Service de formation Paul Cyr
<p><i>Atelier de mise à jour des compétences d’ouvriers sylvicoles - débroussaillage – Sainte-Anne-des-Monts, 25 au 27 juin 2013</i> Coopérative de travailleurs forestiers Eauboïs</p>	Service de formation Paul Cyr
<p><i>Atelier de mise à jour des compétences d’ouvriers sylvicoles - débroussaillage – Trinité-des-Monts, 2 au 4 juillet 2013</i> Société d'Exploitation des Ressources de la Neigette</p>	Service de formation Paul Cyr
<p><i>Formation de compagnons en débroussaillage – Sainte-Anne-des-Monts, 28 octobre au 22 novembre 2013</i> Coopérative de travailleurs forestiers Eauboïs Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs</p>	Service de formation Paul Cyr

ENTREPRISES AYANT APPROCHÉ LE CSMOAF POUR L’ÉVALUATION DE CERTAINS DE LEURS TRAVAILLEURS VIA LA RCMO

Les entreprises ayant approché le CSMOAF pour évaluer les compétences de certains de leurs opérateurs de chargeuse forestière via la reconnaissance des compétences de la main-d’œuvre (RCMO) pour le métier d’opérateur de machines utilisées en récolte du bois – chargement :

Les entreprises participantes	Les évaluateurs
<p><i>Évaluation RCMO pour le métier d’opérateur de machines utilisées en récolte du bois – chargement, 24 au 26 février 2014</i> Équipement REBP inc.</p>	Denis D’Astous
<p><i>Évaluation RCMO pour le métier d’opérateur de machines utilisées en récolte du bois – chargement, 3 au 19 mars 2014</i> RSLB inc.</p>	Centre de formation en transport de Charlesbourg, Pascal Lalancette
<p><i>Évaluation RCMO pour le métier d’opérateur de machines utilisées en récolte du bois – chargement, 4 au 6 mars 2014</i> Services forestiers RGT inc.</p>	Centre de formation en transport de Charlesbourg, Pascal Lalancette

CONSULTANTS

Centre de formation en transport de Charlesbourg

Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Évaluations d'opérateurs de machines utilisées en récolte du bois - chargement

Daniel Baker, maître-compagnon métiers manuels

Validation des outils d'apprentissage de la norme professionnelle ouvrier sylvicole – débroussaillage

Adaptation des contenus pédagogiques pour l'élaboration d'une formation de compagnons pour les métiers d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière

Del Degan, Massé et associés

Étude sur la vision, les besoins et les attentes des travailleurs du secteur de l'aménagement forestier

Denis D'Astous, évaluateur RCMO métiers mécanisés

Adaptation des contenus pédagogiques pour l'élaboration d'une formation de compagnons pour les métiers d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière

Formation d'appoint d'un nouvel évaluateur RCMO pour la chargeuse forestière

Évaluations d'opérateurs de machines utilisées en récolte du bois - chargement

Jacques J. Tremblay, consultant

Planification, organisation et animation du Séminaire sur les impacts du nouveau régime forestier sur l'environnement de travail, l'organisation du travail et les compétences requises

Jean-François Pouliot, consultant en formation

Adaptation des contenus pédagogiques pour l'élaboration d'une formation de compagnons pour les métiers d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière

Jocelyn Roy, compagnon en abattage manuel et en débroussaillage

Validation des outils d'apprentissage de la norme professionnelle ouvrier sylvicole – débroussaillage

Marlène Gignac, compagne en débroussaillage

Validation des outils d'apprentissage de la norme professionnelle ouvrier sylvicole – débroussaillage

Pierrot Guénette, compagnon en abattage manuel et en débroussaillage

Validation des outils d'apprentissage de la norme professionnelle ouvrier sylvicole – débroussaillage

Processus Marketing

Sondage sur l'assurance-emploi auprès des entreprises du secteur de l'aménagement forestier

CONSULTANTS (SUITE)

Service de formation Paul Cyr, Paul Cyr maître-compagnon métiers manuels

Formation de compagnons en abattage manuel

Conception des ateliers de mise à jour des compétences d'ouvriers sylvicoles – débroussaillage et d'abatteurs manuels

Ateliers de mise à jour des compétences d'ouvriers sylvicoles – débroussaillage

Formation de compagnons en débroussaillage

Validation des outils d'apprentissage de la norme professionnelle ouvrier sylvicole – débroussaillage

Formation d'un nouveau maître-compagnon pour les métiers manuels

Stéphane Mercier, expert pour les métiers manuels

Conception des ateliers de mise à jour des compétences d'ouvriers sylvicoles – débroussaillage et d'abatteurs manuels

Validation des outils d'apprentissage de la norme professionnelle ouvrier sylvicole – débroussaillage

PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE SERVICES

Alarme Microcom

Gestion du système d'alarme

André Marcil

Ménage

AIFTQ La Capitale

Location de salle

Arteau Récupération

Gestion de la récupération

Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ)

Inscription au congrès 2014 et kiosque

Association forestière Côte-Nord (AFCN)

Adhésion de membre

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)

Camp forêt des profs et adhésion de membre

Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM)

Camp forêt des profs

PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE SERVICES (SUITES)

Association forestière des deux rives (AF2R)

Camp forêt des profs

Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)

Kiosque

Association québécoise en travaux d'aménagement forestier (AQETAF)

Inscription au congrès 2014 et kiosque

Ateliers Tag

Préparation postale - Le professionnel au bouleau

Bell Mobilité

Cellulaires

CEDROM SNI

Licence de redistribution – Revue de presse

CFC Dolmen

Formation en ressources humaines

Communication Démo

Revue de presse

Concert Plus

Audio-visuel pour le Séminaire sur les impacts du nouveau régime forestier

Conférences Dialogue

Appels-conférences

Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)

Mémoire du Chantier sur la saisonnalité pour la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi

DEE Global

Kiosque au Salon de l'OCCOQ

PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE SERVICES (SUITE)

Dicom Express

Envois de colis

Druide informatique

Logiciel de vérification de la langue française - Antidote

Formulogic

Imprimerie

Fournitures de bureau Denis

Fournitures de bureau

Gerem

Peintre en bâtiment

INEO

Salon national de l'éducation Montréal

Interfas en fiducie

Courtier – Assurance collective

Jolicoeur Savard Assurance

Assurance commerciale du CSMOAF

Assurance responsabilité administrateurs et dirigeants

Labrador Laurentienne

Eau

La Fabrik, Tommy Ferland

Service de graphisme et conception du site Internet

Le Manoir du Lac Delage

Services hôteliers, de restauration et d'infrastructure pour la tenue du Séminaire sur les impacts du nouveau régime forestier

Le Monde forestier

Kiosque au congrès RESAM 2013

Les Immeubles Roussin

Location d'espaces de bureau

PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE SERVICES (SUITE)

Location Discount

Location de voitures

Med Express

Poste

Médiom Internet

Fournisseur Internet

Misys

Services informatiques

Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ)

Cotisations professionnelles

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ)

Cotisations professionnelles

Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ)

Cotisations professionnelles

Orléans Express

Déplacements pour rencontres professionnelles

Pitney Bowes

Entretien de la timbreuse

Planteca

Entretien des plantes

Postage by Phone

Frais d'utilisation de la timbreuse

Postes Canada

Poste

Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)

Inscription au congrès 2013

PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE SERVICES (SUITE)

Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais (RESBO)

Camp forêt des profs

Roynat Lease Finance

Location de photocopieur

Sage Software

Logiciel comptable

Stratège

Téléphones

Sun Media Corporation

Licence de média électronique

Telus Québec

Lignes téléphoniques

Thierry Charbonnel

Tableau de reboiseur

Toshiba Solution d'affaires

Frais d'utilisation et d'entretien de l'imprimante-photocopieuse

Via Rail

Déplacements pour rencontres professionnelles

Wilson & Lafleur

Abonnement publication code légal (fiscalité, code du travail, etc.)

Le vérificateur comptable

Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.

Alain Labrie, comptable agréé

Les institutions bancaires

Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy

ING DIRECT- Tangerine

RENCONTRES DES ADMINISTRATEURS

Réunions du conseil d'administration

- 81^e 13 juin 2013
- 82^e 26 septembre 2013
- 83^e 5 décembre 2013
- 84^e 28 janvier 2014
- 85^e 19 mars 2014

Réunions du comité exécutif

- 61^e 25 février 2014
- 62^e 19 mars 2014

Assemblée générale annuelle

- 17^e 13 juin 2013

Orientation 1 : Assurer la représentativité du secteur lors d'une assemblée publique, lors de l'assemblée générale, au sein du conseil d'administration, du comité exécutif et au niveau des autres instances du comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO) dans son secteur

Composition du secteur	Instance ou forum du CSMO	Appréciation en début d'année	Appréciation en fin d'année
<p>Exploitation de terres à bois (SCIAN 1131)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de terres à bois en vue de la vente de bois debout. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration • Comité exécutif • Tous les comités de travail 	À maintenir	<p><u>À maintenir :</u> Sous-secteur détenant 14 sièges au C.A.:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 sièges à l'AETSQ; • 2 sièges au CIFQ; • 2 sièges à la FQCF; • 2 sièges au RESAM; • 2 sièges à la FIM-CSN; • 4 sièges à Unifor Québec. <p>Sous-secteur détenant 3 sièges au C.E.:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 siège au CIFQ remplacé en cours d'année par l'AETSQ; • 1 siège au RESAM; • 1 siège à Unifor Québec. <p>Ce sous-secteur détient des sièges sur tous les comités de travail du CSMOAF (voir orientation 2 pour plus de détails).</p>
<p>Pépinières forestières et récolte de produits forestiers (SCIAN 1132) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de semis dans des pépinières spécialisées; • Récolte de gomme, écorce, aiguilles de sapin et mousse espagnole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration • Comité exécutif • Tous les comités de travail 	À maintenir	<p><u>À maintenir :</u> Certaines pépinières forestières privées appartiennent à des groupements forestiers et à des coopératives forestières qui sont respectivement représentés au C.A. par 2 sièges du RESAM et 2 sièges de la FQCF.</p> <p>Les pépinières forestières publiques appartiennent au MRN qui possède 2 sièges d'observateur au C.A.</p> <p>Certains groupements forestiers, certaines coopératives forestières et certaines entreprises privées réalisent de la récolte de produits forestiers et sont respectivement représentés au C.A. par 2 sièges du RESAM, 2 sièges de la FQCF et 2 sièges de l'AETSQ. De plus, le RESAM ainsi que l'AETSQ possèdent chacun 1 siège au C.E.</p> <p>Ce sous-secteur détient des sièges sur tous les comités de travail du CSMOAF (voir orientation 2 pour plus de détails).</p>

Composition du secteur	Instance ou forum du CSMO	Appréciation en début d'année	Appréciation en fin d'année
<p>Exploitation forestière (SCIAN 1133) : Récolte de bois caractérisé par un long cycle de croissance (dix ans ou plus).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration • Comité exécutif • Tous les comités de travail 	<p>À maintenir</p>	<p><u>À maintenir :</u> Sous-secteur détenant 14 sièges au C.A.:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 sièges à l'AETSQ; • 2 sièges au CIFQ; • 2 sièges à la FQCF; • 2 sièges au RESAM; • 2 sièges à la FIM-CSN; • 4 sièges à Unifor Québec. <p>Sous-secteur détenant 3 sièges au C.E.:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 siège au CIFQ; • 1 siège à la FQCF puis au RESAM; • 1 siège à Unifor Québec. <p>Ce sous-secteur détient des sièges sur tous les comités de travail du CSMOAF (voir orientation 2 pour plus de détails).</p>
<p>Activités de soutien à la foresterie (SCIAN 1153) : Services de soutien essentiels à la production forestière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration • Comité exécutif • Tous les comités de travail 	<p>À maintenir</p>	<p><u>À maintenir :</u> Sous-secteur détenant 14 sièges au C.A.:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 sièges à l'AETSQ; • 2 sièges au CIFQ; • 2 sièges à la FQCF; • 2 sièges au RESAM; • 2 sièges à la FIM-CSN; • 4 sièges à Unifor Québec. <p>Sous-secteur détenant 3 sièges au C.E.:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 siège au CIFQ; • 1 siège à la FQCF puis au RESAM; • 1 siège à Unifor Québec. <p>Ce sous-secteur détient des sièges sur tous les comités de travail du CSMOAF (voir orientation 2 pour plus de détails).</p>

Orientation 2 : Développer le partenariat et la concertation entre les partenaires au sein des structures du comité sectoriel de main-d'œuvre

Instances actives de concertation	Mandat et objectifs	Fréquence	Appréciation des résultats (taux de participation, résultats ou retombées)
<p>Conseil d'administration composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 administrateurs patronaux; • 6 administrateurs syndicaux; • 1 observateur représentant de la CPMT; • 1 observateur représentant du MELS; • 1 observateur représentant du MESRST; • 2 observateurs représentants du MRN. 	<p>Gestion stratégique des priorités sectorielles.</p>	<p>5 fois</p>	<p>Le C.A. s'est réuni 5 fois pour la gestion stratégique des priorités sectorielles.</p> <p>Taux de participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 76 % pour les administrateurs de la partie patronale; • 43 % pour les administrateurs de la partie syndicale; • 80 % pour le conseiller de la CPMT; • 44 % pour les autres observateurs. <p>Comparativement à l'an dernier, la participation des administrateurs a connu une légère hausse (5 %) du côté patronal, mais une baisse (13 %) du côté syndical. La conciliation des horaires des administrateurs de la partie syndicale avec les rencontres du CSMOAF semble difficile.</p> <p>La participation des observateurs autres que la CPMT a connu une baisse (12 %). Étant donné que les observateurs du MELS et du MERST ont maintenant l'intention d'assister aux rencontres uniquement lorsqu'ils auront des messages à livrer, cette participation ne devrait pas s'améliorer.</p>
<p>Comité exécutif composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 coprésident patronal; • 1 coprésident syndical; • 1 trésorier patronal; • 1 observateur représentant de la CPMT. 	<p>Affaires courantes.</p>	<p>2 fois</p>	<p>Le C.E. s'est réuni 2 fois.</p> <p>Taux de participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % pour les administrateurs de la partie patronale; • 100 % pour l'administrateur de la partie syndicale; • 50 % pour le conseiller de la CPMT.

Instances actives de concertation	Mandat et objectifs	Fréquence	Appréciation des résultats (taux de participation, résultats ou retombées)
Assemblée générale	Présentation du rapport annuel et des états financiers vérifiés, ratification des changements aux règlements adoptés par le C.A., élection des administrateurs et nomination du vérificateur comptable.	1 fois	L'assemblée générale s'est tenue le 13 juin 2013. Taux de participation : <ul style="list-style-type: none"> • 88 % pour les administrateurs de la partie patronale; • 33 % pour les administrateurs de la partie syndicale; • 100 % pour le conseiller de la CPMT; • 67 % pour les autres observateurs.
Table de concertation et de veille sectorielle des conditions de travail des ouvriers sylvicoles	Documentation des conditions de travail des ouvriers sylvicoles, description des impacts du nouveau régime sur celles-ci et élaboration d'une méthodologie de suivi dans le temps.	2 fois	Le comité s'est réuni 2 fois pour déterminer les éléments devant être suivis: Participation: <ul style="list-style-type: none"> • 5 administrateurs de la partie patronale; • 2 administrateurs de la partie syndicale.
Comité de travail sur l' <i>Étude sur la vision, les besoins et les attentes des travailleurs du secteur de l'aménagement forestier</i>	Appui à l'équipe du CSMOAF dans l'élaboration du questionnaire d'enquête.	1 fois	Le comité s'est réuni 1 fois et des échanges de courriels ont permis de valider le questionnaire : Participation: <ul style="list-style-type: none"> • 1 administrateur de la partie patronale; • 1 administrateur de la partie syndicale; • 1 observateur du MRN.
Comité de travail sur le <i>Séminaire sur les impacts du nouveau régime forestier sur l'environnement de travail, l'organisation du travail et les compétences requises</i>	Détermination du concept du séminaire, de son contenu et des personnes à inviter.	2 fois	Le comité s'est réuni 2 fois. Participation: <ul style="list-style-type: none"> • 4 administrateurs de la partie patronale; • 1 administrateur de la partie syndicale; • 1 observateur de la CPMT.

Orientation 3 : Contribuer au développement, à la reconnaissance et à la pleine utilisation des compétences de la main-d'œuvre (incluant les activités hors Cadre)

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
<p>3.1 Effectuer la promotion régulière de la norme professionnelle, du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et de la Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) liés au métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage et à celui d'abatteur manuel.</p>	<p><u>Pour le PAMT</u> Nombre ciblé d'ententes de qualification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 180 pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage • 40 pour le métier d'abatteur manuel <p><u>Pour la RCMO</u> Nombre ciblé d'évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage • 3 pour le métier d'abatteur manuel 	R			<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données statistiques de la CPMT concernant le nombre d'ententes PAMT signées par région et développement de stratégies de promotion. • Promotion du PAMT et de la RCMO liés à ces métiers via la participation du CSMOAF aux congrès annuels de ses membres et de certains partenaires (voir l'activité 5.8 pour plus de détails). <p><u>Pour le PAMT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 64 ententes de qualification signées (apprentis inscrits) sur 180 ciblées pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage : <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 au Bas-Saint-Laurent (01); ○ 28 au Saguenay – Lac-Saint-Jean (02); ○ 1 dans la Capitale-Nationale (03); ○ 3 en Mauricie (04); ○ 11 en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11); ○ 3 en Chaudière-Appalaches (12); ○ 14 dans les Laurentides (15). • 27 ententes de qualification signées (apprentis inscrits) sur 40 ciblées pour le métier d'abatteur manuel : <ul style="list-style-type: none"> ○ 13 au Bas-Saint-Laurent (01); ○ 8 dans la Capitale-Nationale (03); ○ 4 en Mauricie (04); ○ 2 en Chaudière-Appalaches (12). <p><u>Pour la RCMO</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune évaluation effectuée sur 3 ciblées en débroussaillage et 3 ciblées en abattage manuel. 		<p><u>Pour le PAMT</u> Nombre d'ententes de qualification signées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 64 pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage • 27 pour le métier d'abatteur manuel <p><u>Pour la RCMO</u> Nombre d'évaluations réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage • 0 pour le métier d'abatteur manuel

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.2 Coordonner les demandes d'évaluation en RCMO pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage et celui d'abatteur manuel.	<p>Nombre ciblé d'évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage • 3 pour le métier d'abatteur manuel 	R			<ul style="list-style-type: none"> • Production et adoption de lignes directrices et d'outils pour encadrer l'applicabilité de la démarche RCMO dans le secteur de l'aménagement forestier (intégration de clauses d'annulation dans les contrats, formulaires d'engagement et politique de reprise). <p>Le CSMOAF a conclu une entente spécifique de financement de 35 900 \$ avec la DDCIS en mars 2013 (entente # 408 757-1). Cette entente a été amendée pour l'augmenter de 46 000 \$ en février 2014. Le CSMOAF n'a cependant reçu aucune demande officielle d'évaluation pour les métiers d'ouvrier sylvicole – débroussaillage et d'abatteur manuel. Il a seulement répondu à quelques demandes d'information.</p>		<p>Nombre d'évaluations réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage • 0 pour le métier d'abatteur manuel
3.3 Valider sur le terrain les outils d'évaluation en RCMO liés au métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage et à celui d'abatteur manuel et les perfectionner au besoin.	Outils d'évaluation en RCMO validés		N		Le CSMOAF n'ayant reçu aucune demande d'évaluation pour les métiers d'ouvrier sylvicole – débroussaillage et d'abatteur manuel, il n'a donc pas été en mesure de valider ses outils d'évaluation ni de les perfectionner.		
3.4 Réviser la fiche d'information du site d'Emploi-Québec sur le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage et sur celui d'abatteur manuel (renseignements pertinents sur le métier, le compagnon, l'apprenti, le PAMT, la RCMO, etc.).	Fiches d'information sur les métiers révisées	R			Le CSMOAF a procédé à la révision des fiches d'information du site d'Emploi-Québec pour les métiers d'ouvrier sylvicole – débroussaillage et d'abatteur manuel. Il a modifié et/ou ajouté, entre autres, la description du métier, la mise à jour en fonction des nouveaux règlements et lois en vigueur, ses recommandations sur les critères de sélection du compagnon, la durée du PAMT pour les apprentis et les précisions pour la démarche en RCMO incluant les critères d'admissibilité au service.		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.5 Réviser au besoin les documents de référence pour le métier d'ouvrier sylvicole – débroussaillage et pour celui d'abatteur manuel (norme, outils d'apprentissage) en fonction des nouveaux règlements et lois en vigueur dans le secteur forestier.	Documents de référence en lien avec les normes professionnelles du CSMOAF révisés	R			Le CSMOAF a procédé à la révision de tous ses documents de référence en lien avec ses normes professionnelles. Toutefois, aucune modification n'a été nécessaire.		
3.6 Procéder à la révision des outils d'apprentissage afférents à la norme professionnelle d' <i>ouvrier sylvicole – débroussaillage</i> (carnet d'apprentissage et guide à l'intention du compagnon).	Carnet d'apprentissage et guide du compagnon améliorés et harmonisés à la norme professionnelle	R			<p>Par la subvention de 24 721 \$ obtenue du FDRCMO en janvier 2012 (entente # 0135-13091) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation du contenu du carnet d'apprentissage et du guide du compagnon avec la norme professionnelle; • Amélioration de l'utilisation du carnet pour les compagnons selon les commentaires recueillis au cours des ateliers de perfectionnement de compagnons de l'été 2012; • Intégration du nouveau contenu aux nouveaux gabarits des outils PAMT produits par la DDCIS-CPMT; • Organisation et animation d'une rencontre de validation des outils les 23 et 24 janvier 2014 (comité de validation : 4 compagnons, 2 maîtres-compagnons et 2 représentants d'Emploi-Québec; • Modification des outils selon les commentaires reçus. • Transmission des outils à la DDCIS-CPMT pour validation le 28 mars 2014. • Rédaction d'un article d'information sur la révision des outils dans le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au bouleau</i>, édition d'avril 2014. <p>Note : La DDCIS-CPMT a refusé jusqu'à présent de valider les outils en raison d'une mésentente avec le CSMOAF en regard du projet d'adéquation entre la norme professionnelle et le programme d'études en <u>voirie forestière</u>.</p>		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
<p>3.7 Documenter les problèmes d'applicabilité de la norme professionnelle liée au métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et de celle liée au métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière, puis entamer une démarche de réouverture de ces deux normes.</p> <p><i>(Cette activité a été réalisée même si elle ne faisait pas partie du plan d'action initial.)</i></p>	<p>Problèmes d'applicabilité des deux normes professionnelles identifiés</p> <p>Démarche de réouverture des deux normes professionnelles entamée</p>	R			<p>Le CSMOAF a déposé à la DDCIS-CPMT en juin 2013 un état de situation pour la réouverture des normes professionnelles d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière pour corriger les différents problèmes d'applicabilité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impossibilité de reconnaissance des compétences pour l'opération de plus d'une machine par activité (ex. : impossibilité de se faire évaluer sur un boteur et sur une pelle hydraulique). • Impossibilité pour un employeur de savoir sur quelle machine a été évalué le détenteur de certificat de qualification professionnelle (la crédibilité du certificat pourrait donc être remise en question par les employeurs pour cette raison). • Problème relié à l'uniformisation des éléments de compétence pour les machines se retrouvant à l'intérieur d'une même activité (ex. : impossibilité de faire l'installation d'un ponceau avec un boteur ou élément façonnage non évalué pour l'abatteuse-façonneuse). • Problème d'étanchéité des compétences (ex : les compétences liées à la préparation et à la planification du quart de travail et celles liées à l'entretien de la machinerie se retrouvent dans plus d'un élément de compétence). • Absence d'élément d'efficacité dans les critères de performance. 		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
<p>3.7 Documenter les problèmes d'applicabilité de la norme professionnelle liée au métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et de celle liée au métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière, puis entamer une démarche de réouverture de ces deux normes. (suite)</p> <p><i>(Cette activité a été réalisée même si elle ne faisait pas partie du plan d'action initial.)</i></p>	Voir ci-dessus	R			<p>En décembre 2013, une rencontre a eu lieu entre le CSMOAF et la DDCIS-CPMT pour discuter de la faisabilité du projet de réouverture de ces deux normes professionnelles.</p> <p>Note : Depuis la mésentente du CSMOAF avec la DDCIS-CPMT à la fin décembre 2013 portant sur un projet d'adéquation entre la norme professionnelle et le programme d'études en voirie forestière, la DDCIS-CPMT refuse de discuter du projet de réouverture de ces deux normes professionnelles avec le CSMOAF.</p>		
<p>3.8 Effectuer la promotion de la norme professionnelle, du PAMT et de la RCMO liés au métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et à celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière.</p>	<p><u>Pour le PAMT</u> Nombre ciblé d'ententes de qualification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois • 14 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière 	R			<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données statistiques de la CPMT concernant le nombre d'ententes PAMT signées par région et développement de stratégies de promotion. • Promotion du PAMT et de la RCMO liés à ces métiers via la participation du CSMOAF aux congrès annuels de ses membres et de certains partenaires (voir l'activité 5.8 pour plus de détails). <p><u>Pour le PAMT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 78 ententes de qualification signées (apprentis inscrits) sur 25 ciblées pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois : <p><u>45 en abattage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 22 au Saguenay – Lac-Saint-Jean (02); ○ 9 en Abitibi-Témiscamingue (08); ○ 5 sur la Côte-Nord (09); ○ 7 dans les Laurentides (15); ○ 2 dans le Centre-du-Québec (17). 		<p><u>Pour le PAMT</u> Nombre d'ententes de qualification signées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 78 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois • 20 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
<p>3.8 Effectuer la promotion de la norme professionnelle, du PAMT et de la RCMO liés au métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et à celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière. (suite)</p>	Voir ci-dessus	R			<p><u>14 en débardage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 au Bas-Saint-Laurent (01); ○ 1 au Saguenay – Lac-Saint-Jean (02); ○ 2 en Abitibi-Témiscamingue (08); ○ 5 sur la Côte-Nord (09); ○ 3 dans les Laurentides (15); ○ 2 dans le Centre-du-Québec (17). <p><u>8 en façonnage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 au Saguenay – Lac-Saint-Jean (02); ○ 2 en Abitibi-Témiscamingue (08); ○ 5 sur la Côte-Nord (09). <p><u>11 en chargement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 au Bas-Saint-Laurent (01); ○ 4 au Saguenay – Lac-Saint-Jean (02); ○ 2 en Abitibi-Témiscamingue (08); ○ 1 dans les Laurentides (15). <ul style="list-style-type: none"> ● 20 ententes de qualification signées (apprentis inscrits) sur 14 ciblées pour le métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière : <p><u>12 en construction de chemins forestiers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 7 au Saguenay – Lac-Saint-Jean (02); ○ 2 en Abitibi-Témiscamingue (08); ○ 3 dans le Nord-du-Québec (10). <p><u>8 en finition et entretien de chemins forestiers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 au Saguenay – Lac-Saint-Jean (02); ○ 2 en Abitibi-Témiscamingue (08); ○ 4 dans le Nord-du-Québec (10). 		Voir ci-dessus

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
<p>3.8 Effectuer la promotion de la norme professionnelle, du PAMT et de la RCMO liés au métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et à celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière. (suite)</p>	<p>Voir ci-dessus et <u>Pour la RCMO</u> Nombre ciblé d'évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois • 6 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière 	R			<p><u>Pour la RCMO</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement officiel du service de RCMO pour ces métiers en juin 2013 auprès du réseau d'Emploi-Québec. • Rédaction d'un article promotionnel sur le RCMO dans le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au boulevau</i>, édition de juillet 2013. • 21 évaluations effectuées sur 6 ciblées pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois : <u>21 en chargement</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 au Saguenay – Lac-Saint-Jean (02); ○ 12 en Mauricie (04); ○ 5 sur la Côte-Nord (09). • Aucune entente de qualification signée (apprentis inscrits) sur 6 ciblées pour le métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière. 		<p>Voir ci-dessus et <u>Pour la RCMO</u> Nombre d'évaluations réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois • 0 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière
<p>3.9 Coordonner les demandes d'évaluation en RCMO pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière.</p>	<p>Nombre ciblé d'évaluations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois • 6 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière 	R			<ul style="list-style-type: none"> • Production et adoption de lignes directrices et d'outils pour encadrer l'applicabilité de la démarche RCMO dans le secteur de l'aménagement forestier (intégration de clauses d'annulation dans les contrats, formulaires d'engagement et politique de reprise). <p>Par une entente spécifique de financement de 35 900 \$ avec la DDCIS en mars 2013 (entente # 408 757-1 : amendée pour l'augmenter de 46 000 \$ en février 2014):</p> <p>Le CSMOAF a reçu des demandes d'évaluation sur la chargeuse forestière (métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois – chargement) de 7 entreprises totalisant 39 candidats :</p>		<p>Nombre d'évaluations réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois • 0 pour le métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.9 Coordonner les demandes d'évaluation en RCMO pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière. (suite)	Voir ci-dessus	R			<ul style="list-style-type: none"> • Rejet de 6 candidatures pour non-admissibilité (pour être admissible, le candidat doit être volontaire et posséder au minimum 2 ans d'expérience dans l'opération du type de machine sur lequel il désire être évalué). • Exclusion de 8 candidats à la suite de l'avancement des évaluations RCMO afin de distinguer les opérateurs de chargeuse œuvrant en forêt de ceux œuvrant dans les cours d'usine, pour n'évaluer que ceux en forêt. • Évaluation de 21 candidats, en février et mars 2014, avant le dégel (voir l'activité 3.8 pour plus de détails). • Report de l'évaluation de 4 candidats à la prochaine année financière : la période de dégel ayant débuté, il devenait impossible d'effectuer l'évaluation pratique de ces derniers. 		Voir ci-dessus
3.10 Valider sur le terrain les outils d'évaluation en RCMO liés au métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et à celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière.	Outils d'évaluation en RCMO validés	R			Tous les outils d'évaluation en RCMO ont été révisés et bonifiés lors des formations des évaluateurs en RCMO et lors des projets pilotes (automne 2011 et 2012). Le CSMOAF a finalisé la bonification de tous les outils RCMO en début d'année financière 2013-2014 avant le lancement officiel du service auprès du réseau d'Emploi-Québec en juin 2013.		
3.11 Réviser la fiche d'information du site d'Emploi-Québec sur le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et sur celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière (renseignements pertinents sur le métier, le compagnon, l'apprenti, le PAMT, la RCMO, etc.).	Fiches d'information sur les métiers révisées	R			Le CSMOAF a procédé à la révision des fiches d'information du site d'Emploi-Québec pour les métiers d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière. Il a modifié et/ou ajouté, entre autres, la description du métier, la mise à jour en fonction des nouveaux règlements et lois en vigueur, ses recommandations sur les critères de sélection du compagnon, la durée du PAMT pour les apprentis et les précisions pour la démarche en RCMO incluant les critères d'admissibilité au service.		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.12 Réviser au besoin les documents de référence pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière (norme, outils d'apprentissage) en fonction des nouveaux règlements et lois en vigueur dans le secteur forestier.	Documents de référence en lien avec les normes professionnelles du CSMOAF révisés	R			Le CSMOAF a procédé à la révision de tous ses documents de référence en lien avec ses normes professionnelles. À cet effet, il a modifié le contenu du <i>Guide pour l'acquisition des connaissances de base à l'intention des apprenties et des apprentis</i> (mise à jour du nouveau régime forestier et du RSSTAF) en récolte du bois et en voirie forestière. Il a également ajouté une note importante à son document officiel sur les normes professionnelles afin d'avertir le lecteur que les changements apportés dans la gestion du territoire forestier et la réglementation n'ont aucune répercussion sur les normes et que leur contenu peut être considéré dans leur intégralité.		
3.13 Élaborer une trousse d'information à l'intention des agents de CLE et des responsables PAMT.	Trousse d'information élaborée		N		Le CSMOAF n'ayant pas réussi à obtenir un appui financier de la DDCIS-CPMT pour l'élaboration de cette trousse, il a choisi de reporter cette activité à plus tard. L'élaboration d'une brochure promotionnelle propre aux normes professionnelles, au PAMT et à la RCMO offerts pour les métiers du secteur et la réalisation d'une tournée promotionnelle à travers les 13 régions du Québec remplaceront cette activité au plan d'action 2014-2015.		
3.14 Élaborer une formation de compagnons pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et pour celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière.	Formation de compagnons pour les métiers d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière élaborée			P	Par la subvention de 33 610 \$ obtenue du FDRCMO en décembre 2013 (entente # 0135-14747) : <ul style="list-style-type: none"> • Consultation d'entreprises ayant signé des ententes PAMT pour les métiers d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière afin de mieux circonscrire les besoins de formation. • Préparation et envoi de la demande de financement au FDRCMO en novembre 2013. 		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.14 Élaborer une formation de compagnons pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et pour celui d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière. (suite)	Voir ci-dessus			P	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution du comité de travail (la chargée de projet du CSMOAF, la coordonnatrice de la formation pour les métiers mécanisés du CSMOAF, le consultant, un évaluateur RCMO pour les métiers concernés et un maître-compagnon pour les métiers manuels). • Rencontre de démarrage du projet avec le consultant. • Visite terrain dans une entreprise du Saguenay—Lac-Saint-Jean (région 02) en février 2014 avec le consultant pour observer les opérations forestières, principalement en récolte du bois, et discuter avec les opérateurs et les superviseurs. • Rencontre avec le consultant et les deux spécialistes de contenu attirés au projet, en février 2014, pour effectuer l'examen de la documentation existante et choisir les éléments à retenir et à adapter. 		
3.15 Promouvoir la formation continue auprès des entreprises du secteur et réaliser, s'il y a lieu, des projets de formation adaptés aux besoins.	Répertoire de l'offre de formations continues dans le secteur de l'aménagement forestier mis à jour	R			<p>Par la subvention de 60 000 \$ obtenue du FDRCMO en février 2013 (entente # 0135-14430) pour la reconduction du poste de coordonnateur de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponse à diverses demandes d'information sur les formations et les programmes existants. • Rédaction de 2 articles sur la formation continue dans le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au boulot</i>, édition de juillet 2013. • Mise à jour et bonification du répertoire des offres de formation disponibles et pertinentes pour le secteur (plus de 300 formations répertoriées). • Participation de la coordonnatrice aux activités suivantes: 3.1, 3.2, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.11, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.20, 3.24, 4.1, 5.1, 5.2, 5.7 et 5.8. 		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.15 Promouvoir la formation continue auprès des entreprises du secteur et réaliser, s'il y a lieu, des projets de formation adaptés aux besoins. (suite)	Voir ci-dessous et Nombre d'événements dans lesquels le CSMOAF a effectué la promotion de la formation continue Nombre d'articles publiés par le CSMOAF faisant la promotion de la formation continue	R			<ul style="list-style-type: none"> Préparation et envoi de deux demandes de financement pour de la formation continue en martelage au FDRCMO, en décembre 2013 pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean (02), et en février 2014 pour la région des Laurentides (15). Ces demandes ont été refusées parce qu'elles visaient des activités de formation rendues obligatoires pour répondre au <i>Règlement sur les redevances forestières</i>. Préparation et envoi de la demande de financement au FDRCMO en janvier 2014 pour la reconduction du poste pour la prochaine année financière. 		
3.16 Offrir les formations de compagnons en travaux sylvicoles – débroussaillage et en abattage manuel et compléter la formation d'un nouveau maître-compagnon.	Nombre ciblé de personnes formées : <ul style="list-style-type: none"> 6 compagnons en débroussaillage 6 compagnons en abattage manuel 1 nouveau maître-compagnon 	R			<p>Par la subvention de 214 722 \$ obtenue du FDRCMO en mars 2013 (entente # 0135-14406) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 2 formations de compagnons, pour un total de 10 compagnons formés (6 en abattage manuel sur 6 ciblés et 4 en débroussaillage sur 8 ciblés) : <ul style="list-style-type: none"> Bas-Saint-Laurent : 4 entreprises, 6 compagnons formés en abattage manuel en avril et mai 2013. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : 2 entreprises, 4 compagnons formés en travaux sylvicoles – débroussaillage en octobre et novembre 2013. Rédaction d'un article promotionnel pour la formation de compagnons en débroussaillage de l'automne dans le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au boulevau</i>, édition de juillet 2013. 		Nombre de personnes formées : <ul style="list-style-type: none"> 4 compagnons en débroussaillage 6 compagnons en abattage manuel 1 nouveau maître-compagnon

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.16 Offrir les formations de compagnons en travaux sylvicoles – débroussaillage et en abattage manuel et compléter la formation d'un nouveau maître-compagnon. (suite)	Voir ci-dessus	R			<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du rapport final et transmission au FDRCMO en février 2014. • Formation d'un nouveau maître-compagnon sur 1 ciblé en mars 2014 via le budget de fonctionnement (entente-cadre) obtenu de la DDCIS. <p><u>Préparation des formations de compagnons 2014 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et dépôt, en décembre 2013, d'une demande de financement au FDRCMO visant la formation de 16 nouveaux compagnons en débroussaillage et/ou en abattage manuel. • Rédaction d'un article promotionnel pour les formations de compagnons 2014 dans le bulletin de liaison du CSMAOF <i>Le professionnel au boulevau</i>, édition d'avril 2014. • Envoi par la poste et par courriel, en mars 2014, du formulaire d'inscription pour les formations de compagnons 2014 aux entreprises forestières. • La demande de financement a été acceptée par le FDRCMO en février 2014. 		Voir ci-dessus
3.17 Offrir du perfectionnement aux travailleurs certifiés (certificat de qualification professionnelle) en travaux sylvicoles – débroussaillage et en abattage manuel.	Nombre ciblé de personnes formées : <ul style="list-style-type: none"> • 50 travailleurs en travaux sylvicoles – débroussaillage • 20 travailleurs en abattage manuel 			P	Par la subvention de 111 188 \$ obtenue du FDRCMO en mai 2013 (entente # 0135-14515) et augmentée de 5 896,69 \$ en avril 2014 (addenda émis le 29 avril 2014) : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 2 ateliers de perfectionnement en 2013-2014, pour un total de 17 travailleurs formés (17 en débroussaillage sur 50 ciblés et 0 en abattage sur 20 ciblés): <ul style="list-style-type: none"> ○ Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine : 1 entreprise, 9 ouvriers sylvicoles – débroussaillage en juin 2013. ○ Bas-Saint-Laurent : 1 entreprise, 8 ouvriers sylvicoles – débroussaillage en juillet 2013. 		Nombre de personnes formées : <ul style="list-style-type: none"> • 17 travailleurs en travaux sylvicoles – débroussaillage • 0 travailleurs en abattage manuel

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.17 Offrir du perfectionnement aux travailleurs certifiés (certificat de qualification professionnelle) en travaux sylvicoles – débroussaillage et en abattage manuel. (suite)	Voir ci-dessus			P	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un article promotionnel dans le bulletin de liaison du CS MOAF <i>Le professionnel au bouleau</i>, édition de juillet 2013. <p><u>Préparation des ateliers pour 2014 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Envoi par la poste et par courriel, en mars 2014, du formulaire d'inscription aux entreprises forestières. Rédaction d'un article promotionnel dans le bulletin de liaison du CS MOAF <i>Le professionnel au bouleau</i>, édition d'avril 2014. Démarches auprès de formateurs pour l'offre d'ateliers. 		Voir ci-dessus
3.18 Développer une formation en gestion d'entreprise destinée aux entrepreneurs en récolte du bois et en voirie forestière.	Formation en gestion d'entreprise, destinée aux entrepreneurs en récolte du bois et en voirie forestière, développée			P	<p>Le CS MOAF prévoyait élaborer une formation en gestion d'entreprise destinée aux entrepreneurs en récolte du bois et en voirie forestière pour répondre à un besoin identifié par les partenaires.</p> <p>Parallèlement à cela, le groupe de travail sur les entrepreneurs forestiers, mis en place par le MRN, avait aussi identifié comme piste d'action l'élaboration de ce type de formation. Cependant, d'autres priorités ayant pris le dessus au sein de ce groupe de travail, le volet formation a été retiré de leur plan d'action.</p> <p>À la lumière de ces informations, les membres du CS MOAF ont décidé d'inviter l'ensemble des partenaires impliqués dans ce dossier à une rencontre pour discuter de la pertinence de développer ce type de projet à court ou moyen termes. Cette rencontre est prévue pour avril 2014.</p>		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.19 Développer une formation d'ouvriers sylvicoles d'équipe autonome.	Formation d'ouvriers sylvicoles d'équipe autonome		N		Après consultation des associations d'entreprises ayant des ouvriers sylvicoles attitrés aux travaux non commerciaux dans le secteur, le besoin pour ce type de formation ne semblait pas assez présent pour développer un projet. À la lumière de ces informations, le conseil d'administration du CSMOAF a décidé de retirer le projet de son plan d'action 2013-2014.		
3.20 Offrir une formation de perfectionnement à des opérateurs de chargeuse. <i>(Cette activité fait partie du plan d'action 2014-2015 du CSMOAF, mais a été initiée à la fin de l'année 2013-2014.)</i>	<u>Pour 2013-2014</u> Dépôt d'une demande de financement au FDRCMO <u>Pour 2014-2015</u> Nombre ciblé de personnes formées : • 9 opérateurs de chargeuse forestière			P	Le CSMOAF a déposé au FDRCMO à la fin février 2014 un projet de perfectionnement pour des opérateurs de chargeuse. Le projet prévoyait offrir une formation d'appoint aux candidats n'ayant pas réussi à obtenir leur certificat de qualification professionnelle suite à l'évaluation effectuée en Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) sur la chargeuse, pour le métier d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois – chargement. Le CSMOAF estimait alors le besoin pour 26 candidats. Cependant, suite aux résultats des évaluations, le CSMOAF a dû revoir sa demande et celle-ci est toujours en rédaction à l'écriture de ces lignes.		
3.21 Poursuivre la collaboration avec le MELS pour l'élaboration de l'état de situation de chacun des programmes de formation du secteur de l'aménagement forestier touché par le Plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques et transmettre la position du CSMOAF sur les orientations proposées.	Informations transmises au MELS par le CSMOAF	R			Pour les chantiers # 24 <i>Foresterie urbaine</i> et # 39 <i>Travail sylvicole</i> : Le CSMOAF a commenté à nouveau en mai 2013 les états de situation produits par le MELS. Il a accompagné ces documents d'une lettre proposant la création d'un programme générique uniquement entre <i>Abattage manuel et débardage forestier (DEP 5290)</i> et <i>Travail sylvicole (DEP 5289)</i>		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
3.21 Poursuivre la collaboration avec le MELS pour l'élaboration de l'état de situation de chacun des programmes de formation du secteur de l'aménagement forestier touché par le Plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques et transmettre la position du CSMOAF sur les orientations proposées. (suite)	Voir ci-dessus	R			<p><u>Orientations proposées au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) par le MELS le 20 juin 2013 et ayant reçu l'appui du CSMOAF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un programme d'études générique pour remplacer les programmes d'études Abattage manuel et débardage forestier ainsi que Travail sylvicole; • Exclure le programme d'études Arboriculture-élagage du projet de programme d'études générique; • Consolider l'offre de formation initiale et continue, en collaboration avec les partenaires concernés, dans l'objectif d'assurer une complémentarité entre la formation initiale et continue. Les travaux d'élaboration du programme d'études génériques devront prendre en compte notamment les programmes d'apprentissage en milieu de travail, les normes professionnelles et les programmes d'études en lien avec les professions visées. • Harmoniser les compétences du programme d'études générique avec Aménagement de la forêt (DEP 5306), dans le but de préserver la continuité des études. <p>Les orientations proposées ont été approuvées par le CNPEPT. Le MELS considère maintenant ce dossier non prioritaire et le CSMOAF n'a eu aucune nouvelle depuis. En attendant, les programmes actuels continuent.</p> <p>Pour les chantiers # 25 <i>Technologie forestière et Techniques du milieu naturel Voie A – Aménagement de la ressource forestière</i> et # 52 <i>Conduite de machinerie lourde en voirie forestière et Conduite d'engins de chantier et Conduite d'engins de chantier nordique :</i></p> <p>Le CSMOAF a reçu quelques questions, mais il n'a toujours pas été consulté.</p>		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
<p>3.22 Poursuivre sa participation aux travaux d'arrimage entre le programme <i>Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)</i> du MELS et la norme professionnelle relative au métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière.</p> <p><i>(Cette activité a été réalisée et a demandé beaucoup de temps et d'énergie au CSMOAF, même si elle ne faisait pas partie du plan d'action initial. Le CSMOAF croyait que ces travaux étaient terminés.)</i></p>		R			<p>Le CSMOAF a poursuivi sa participation avec le MELS et la CPMT aux travaux d'arrimage entre le programme <i>Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)</i> du MELS et la norme professionnelle relative au métier d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière.</p> <p>En raison de difficultés importantes d'arrimage, le CSMOAF s'était prononcé contre l'adéquation norme programme en voirie forestière à l'issu des travaux réalisés en 2013-2014.</p> <p><u>Difficultés d'arrimage soulevées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Absence d'élément d'efficacité dans la norme professionnelle entraînant l'obligation de reconnaissance des compétences de la norme 3.3 <i>Faire l'installation d'un ponceau</i>, 4.2 <i>Exécuter les opérations de finition de la surface de roulement du chemin forestier</i>, 4.3 <i>Exécuter les opérations d'entretien des chemins forestiers en période estivale</i> et 4.4 <i>Exécuter les opérations d'entretien des chemins forestiers en période hivernale</i> à tout détenteur de DEP pour ce programme d'études; Compétence du compagnon non garantie dans le cas du PAMT comparativement à la rigueur instaurée en RCMO (les évaluateurs proviennent tous des centres de formation professionnelle offrant le programme et ont tous été formés par le CSMOAF). <p>À la demande de la DDCIS, le CSMOAF a revu sa position, acceptant d'approuver l'adéquation sous condition de trouver des solutions aux difficultés d'arrimage soulevées.</p>		

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)	
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises ou organismes	Participants
<p>3.22 Poursuivre sa participation aux travaux d'arrimage entre le programme <i>Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP 5273)</i> du MELs et la norme professionnelle relative au métier d'<i>opérateur de machines utilisées en voirie forestière</i>. (suite)</p> <p><i>(Cette activité a été réalisée et a demandé beaucoup de temps et d'énergie au CSMOAF, même si elle ne faisait pas partie du plan d'action initial. Le CSMOAF croyait que ces travaux étaient terminés.)</i></p>		R			<p>Malgré cela, la directrice générale du CSMOAF a participé à deux rencontres avec le MELs et la CPMT en septembre 2013 ayant comme objectif de faire changer la position du CSMOAF dans ce dossier. Devant ces démarches infructueuses, une rencontre a eu lieu entre la directrice et le coprésident patronal du CSMOAF et la directrice et la personne chargée du dossier de la DDCIS-CPMT en décembre 2013. Les positions des deux organisations étant inconciliables, ces mêmes personnes de la DDCIS-CPMT sont venues rencontrer les membres du conseil d'administration du CSMOAF en mars 2014.</p> <p>Suite à cette rencontre, le CSMOAF a convenu de faire parvenir au président de la CPMT une lettre expliquant la position officielle du CSMOAF dans ce dossier demeurant inchangée. Cette lettre a été transmise le 14 avril 2014 et le CSMOAF éprouve certaines difficultés depuis à faire avancer ses dossiers en lien avec ses normes professionnelles.</p>		

Orientation 4 : Contribuer au renforcement et améliorer les pratiques en gestion des ressources humaines dans les entreprises

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Nombre (si pertinent)		
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		Entreprises, organismes ou multiplicateurs (à préciser)	Participants	Autres (à préciser)
4.1 Analyser les différents postes de gestionnaire au sein des différentes entreprises afin d'en faire ressortir les besoins en formation de gestion des ressources humaines puis identifier des formations pouvant répondre à ces besoins.	Au moins 1 formation pertinente identifiée pour chaque poste de gestionnaire analysé			P	Le CSMOAF souhaite analyser les différents postes de gestionnaire au sein des entreprises de son secteur dans le but d'identifier par la suite des formations en gestion des ressources humaines adaptées à leurs besoins. En 2013-2014, le CSMOAF s'est concentré dans l'élaboration d'une grille d'entrevue destinée aux associations patronales et d'une autre destinée aux entreprises du secteur. À l'écriture de ces lignes, les entrevues sont en cours.			

Orientation 5 : Contribuer à l'enrichissement de la connaissance du marché du travail par la collecte et la diffusion de l'information stratégique sur les secteurs afin de mieux anticiper les demandes des secteurs et de prévoir leur évolution

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
5.1 Poursuivre l'Étude sur la vision, les besoins et les attentes des travailleurs du secteur de l'aménagement forestier.	<p>Attentes et motivations des travailleurs face à leur emploi identifiées</p> <p>Actions à mettre en œuvre identifiées pour améliorer la rétention et l'attraction des travailleurs dans le secteur de l'aménagement forestier</p>			P	<p>Par la subvention de 50 000 \$ obtenue du MRN en juillet 2013 (entente # Étude travailleurs 2013) et d'autres revenus du CSMOAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de démarrage avec la firme de consultants chargée de l'étude en juin 2013. • Rédaction d'un article invitant les entreprises à collaborer à l'enquête dans le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au boulot</i>, édition de juillet 2013 et dans le magazine <i>Le Forestier</i>, édition août 2013. • Constitution de 3 échantillons de travailleurs : métiers techniques et professionnels, métiers mécanisés et métiers manuels. • Élaboration du questionnaire d'enquête en août et septembre 2013. • Réalisation de 3 séances de prétest du questionnaire d'enquête en septembre et octobre 2013 auprès de 30 travailleurs. • Enquête téléphonique en octobre et novembre 2013 auprès de 472 travailleurs. • Production des grilles d'animation et des présentations pour les groupes de discussion en décembre 2013. • Animation de 4 groupes de discussion et réalisation de 17 entretiens individuels pour compléter l'étude de janvier à mars 2013. • Analyse des informations recueillies et rédaction du rapport toujours en cours. 	

¹ Exemples : Emploi-Québec, MELS, MESRS, MICC, MEIE, associations sectorielles, syndicats, etc.

R : réalisé N : non réalisé P : partiellement réalisé

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
<p>5.2 Poursuivre l'organisation d'un séminaire sur les impacts du nouveau régime forestier sur l'environnement de travail, l'organisation du travail et les compétences requises (activité inscrite au plan d'action 2013-2014) et élaboration d'une ébauche de planification stratégique 2014-2017 du CSMOAF (activité non inscrite au plan d'action 2013-2014).</p>	<p>Tenue d'un séminaire sur les impacts du nouveau régime forestier sur l'environnement de travail, l'organisation du travail et les compétences requises</p> <p>Nombre ciblé de partenaires participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 97 partenaires <p>Ébauche de planification stratégique réalisée</p>	R			<p>Par une entente spécifique de financement de 30 000 \$ obtenue de la DDCIS en juin 2013 (entente # 409 547-1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précision du type de séminaire à organiser, calcul du budget et présentation de la demande de financement en avril et mai 2013. • Rédaction d'un article annonçant la venue du séminaire dans le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au bouleau</i>, édition de juillet 2013. • Réservation des infrastructures et du matériel de juillet à novembre 2013. • Invitation des 5 conférenciers de juillet à novembre 2013. • Tenue de 2 rencontres pour déterminer la méthodologie à adopter pour les ateliers de travail en septembre et en novembre 2013. • Préparation et envoi des invitations aux 97 partenaires ciblés par le CSMOAF en novembre 2013 (inscription possible sous invitation seulement). • Formation des animateurs de table pour les ateliers de travail sur les enjeux et les pistes d'actions en décembre 2013. • Tenue de l'événement les 16 et 17 janvier 2014 : <ul style="list-style-type: none"> ○ 62 participants divers ○ 13 administrateurs du CSMOAF ○ 4 observateurs du CSMOAF ○ 7 employés du CSMOAF ○ 5 conférenciers • Rédaction d'un article d'information sur l'événement et la planification stratégique qui suivra dans le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au bouleau</i>, édition d'avril 2014. • Compilation des extraits des ateliers de travail et rédaction d'une ébauche de planification stratégique 2014-2017 du CSMOAF. 	<p>Nombre de partenaires ayant participé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 91 partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ 62 participants divers ○ 13 administrateurs du CSMOAF ○ 4 observateurs du CSMOAF ○ 7 employés du CSMOAF ○ 5 conférenciers

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
5.3 Mettre en place une table de concertation sur les conditions de travail des ouvriers sylvicoles dans un contexte de changement de régime forestier.	<p>Documentation des conditions de travail des ouvriers sylvicoles</p> <p>Méthodologie de suivi des conditions de travail des ouvriers sylvicoles</p>	R			<p>La concurrence des entreprises en travaux sylvicoles reposant principalement sur l'organisation du travail et les salaires, plusieurs partenaires craignaient que l'agressivité des entreprises sur le marché, pour récupérer leur volume de travaux non garanti, les pousse à diminuer les conditions de travail de leur main-d'œuvre. Ainsi, une table de concertation a été mise en place pour documenter les conditions de travail des ouvriers sylvicoles, décrire les impacts du nouveau régime sur celles-ci et élaborer une méthodologie de suivi.</p> <p>Les partenaires de la table de concertation se sont réunis à deux reprises, soit en avril et en mai 2013, pour déterminer les éléments devant être suivis. Suite à ces rencontres, des démarches ont été effectuées pour obtenir des données. Ces démarches ont fait ressortir la complexité et la difficulté pour le CSMOAF d'atteindre les objectifs sans aide. L'équipe du CSMOAF a alors proposé aux associations patronales siégeant sur son conseil d'administration d'unir leurs ressources pour bâtir un questionnaire commun qui pourrait servir à suivre les conditions de travail des ouvriers sylvicoles dans le temps. Cette proposition ayant été rejetée, le CSMOAF continuera son travail dans la limite des moyens financiers et des ressources humaines disponibles pour ce faire, mais les objectifs poursuivis initialement par la table ne pourront pas être atteints.</p>	

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
5.4 Entretenir les contacts et les échanges d'informations et jouer un rôle de catalyseur entre les différents partenaires du Chantier sur la saisonnalité.	Associations sectorielles bien informées sur les recommandations émanant du Chantier sur la saisonnalité, sur la valeur de l'emploi saisonnier au Québec et sur les importants enjeux entourant la saisonnalité de l'emploi Actions coordonnées des associations sectorielles participantes	R			<p>C'est dans le cadre de la Phase II du Chantier sur la saisonnalité² que s'est tenu le 1^{er} Colloque sur la saisonnalité en novembre 2012. Cet événement a mené à la formulation de 12 recommandations publiées dès le mois suivant. Voici un compte rendu des actions qui ont fait suite aux recommandations au cours de l'année 2013-2014 :</p> <p><u>Général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien et mise à jour du site www.saisonnalite.com. • Rédaction d'un court article sur la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi (CNEAE) dans le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au boulot</i>, édition de juillet 2013. • Rapport final de la Phase II du Chantier déposé à la CPMT en décembre 2013. • Rédaction d'un article d'information sur les travaux du Chantier sur la saisonnalité et le plan d'action 2014 dans le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au boulot</i>, édition d'avril 2014. <p><u>Le dossier des modifications du régime d'assurance-emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un 2e sondage auprès des employeurs pour mesurer l'impact des modifications du régime d'assurance-emploi sur les secteurs, réalisé en juin 2013 en collaboration avec les cinq autres CSMO impliqués dans le Chantier sur la saisonnalité; un rapport par secteur et un intersectoriel. 	

² Le Chantier sur la saisonnalité est une initiative de réflexion et de concertation initiée en 2009 par des comités sectoriels de main-d'œuvre (aménagement forestier, horticulture, pêches, production agricole, tourisme et transformation alimentaire) préoccupés par les problématiques de main-d'œuvre particulières vécues dans leur secteur en raison du caractère saisonnier d'une partie ou de la totalité de leurs activités économiques. Le CAMO-Route a également participé à la première phase du Chantier et Détail-Québec aux deux premières phases, mais les préoccupations à l'égard des enjeux de la saisonnalité étant moins criantes dans leurs secteurs, ils n'ont pas poursuivi leur implication à plus long terme dans les suites du Chantier.

<p>5.4 Entretenir les contacts et les échanges d'informations et jouer un rôle de catalyseur entre les différents partenaires du Chantier sur la saisonnalité. (suite)</p>	<p>Voir ci-dessus</p>	<p>R</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un mémoire commun sur le développement durable de l'emploi réalisé par cinq³ des six CSMO partenaires du Chantier sur la saisonnalité, déposé à la CNEAE le 12 juillet 2013 et présenté par Mme Lise Gauthier de la FIHOQ⁴ lors des audiences publiques de Montréal le 1^{er} octobre 2013. • Production d'un mémoire sur les impacts de l'assurance-emploi, propre au secteur de l'aménagement forestier, déposé par le CSMOAF à la CNEAE le 12 juillet 2013 et présenté par Mme Annie Beaupré accompagnée de Mmes Valérie Lévesque (administratrice) et Julie Langlois (chargée de projet). Mme Lévesque a effectué un témoignage d'entreprise pour donner plus de force aux recommandations du CSMOAF. Note : Le 27 novembre 2013, la CNEAE a rendu public son rapport de 109 pages intitulé : « Réforme de l'assurance-emploi : des correctifs pressants et des perspectives d'avenir. » Quatre des douze recommandations (R) du Chantier ont été retenues : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le maintien du lien d'emploi (Chantier : R 7 / CNEAE : R 14). ○ Un meilleur accès à des activités de formation (R 8 / R 15). ○ La stabilisation d'emploi (R 12 / R 16). ○ L'étalement des heures de travail (R 9 / R 17). <p><u>Démontrer l'importance de l'activité saisonnière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations d'experts et de firmes de consultants sur la mise en œuvre éventuelle d'un projet visant à déterminer des critères démontrant l'importance économique, sociale et environnementale de l'activité saisonnière et à en faire l'analyse. Note : Les premières démarches pour articuler ce projet en ont fait ressortir à la fois la complexité et la difficulté. C'est pourquoi, dans un premier temps, il a été convenu de tracer un portrait quantitatif précis de la saisonnalité de l'emploi en collaboration avec la Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail (DAIMT) d'Emploi-Québec. 	
--	-----------------------	----------	---	--

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
5.4 Entretenir les contacts et les échanges d'informations et jouer un rôle de catalyseur entre les différents partenaires du Chantier sur la saisonnalité. (suite)	Voir ci-dessus	R			<ul style="list-style-type: none"> Suivi des travaux de la DAIMT d'Emploi-Québec ayant pour objectif de tracer le portrait général quantitatif de la saisonnalité pour l'ensemble du Québec. <p>Note : En mai 2014, les résultats de ces travaux n'avaient pas encore été diffusés.</p>	
5.5 Organiser la 9 ^e édition des journées de promotion des métiers <i>Viens vivre la forêt</i> et sonder l'intérêt des partenaires de la région de Montréal à participer à l'organisation de l'événement pour une tenue en 2014.	<p>Nombre ciblé de régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 régions <p>Nombre ciblé de personnes sensibilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 700 étudiants 180 intervenants en milieu scolaire <p>Partenaires de la région de Montréal, intéressés à participer à l'organisation de l'événement, identifiés</p>	R			<p>Par la subvention de 21 000 \$ obtenue du MRN en mai 2013 (entente # VVF 2013) et le budget de fonctionnement (entente-cadre) obtenu de la DDCIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Envoi des invitations aux écoles et autres clientèles via courriel en avril 2013 et via le bulletin de liaison du CSMOAF <i>Le professionnel au boulot</i>, édition de juillet 2013. Participation aux rencontres des comités organisateurs de chacun des 6 événements. Identification de partenaires de la région de Montréal intéressés à participer à l'organisation d'un tel événement. 7 régions participantes sur 10 ciblées : MRC de la Matapédia (participants du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine), Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie et Abitibi-Témiscamingue. 7 journées d'activité en septembre et octobre 2013 (1 jour par région sauf 2 jours au Saguenay – Lac-Saint-Jean), comportant une quinzaine de métiers ou tâches sous forme d'ateliers interactifs traitant des métiers de l'aménagement forestier et de la transformation du bois. 	<p>Nombre de régions participantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 7 régions <p>Nombre de personnes sensibilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 116 étudiants 180 intervenants en milieu scolaire <p>Partenaires de la région de Montréal, intéressés à participer à l'organisation de l'événement, identifiés</p>

³ Le CSMO en transformation alimentaire avait avisé les partenaires qu'il ne serait pas de la partie compte tenu du nombre restreint d'entreprises concernées par la saisonnalité dans ce secteur. Ces entreprises ont plutôt privilégié leur association sectorielle pour représenter leur intérêt à la CNEAE.

⁴ FHIOQ : Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
5.5 Organiser la 9 ^e édition des journées de promotion des métiers <i>Viens vivre la forêt</i> et sonder l'intérêt des partenaires de la région de Montréal à participer à l'organisation de l'événement pour une tenue en 2014. (suite)	Voir ci-dessus	R			<ul style="list-style-type: none"> • 2 116 participants (étudiants de 3e, 4e et 5e secondaire et autres personnes en situation de choix de carrière) sur 2 700 ciblés et environ 180 intervenants en milieu scolaire sur 180 ciblés. • Rédaction et publication d'un bilan de l'activité dans l'édition d'avril 2014 du bulletin de liaison du CSMOAF Le professionnel au bouleau. <p>Préparation des journées d'activité 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Première approche auprès des partenaires pour l'organisation de l'édition 2014 de l'activité en janvier 2014. • Préparation et envoi de la demande de financement au MRN pour l'édition 2014 en mars 2014. • Convocation et participation à la première rencontre du comité organisateur dans chaque région en février et mars 2014. • Envoi publicitaire de l'activité via courriel en mars 2014 et informations mises à jour sur le site www.viensvivrelaforet.com. 	Voir ci-dessus
5.6 Appuyer l'organisation d'une activité de type <i>Camp forêt des profs</i> dans les régions concernées.	Nombre ciblé d'intervenants en milieu scolaire mieux informés sur le secteur : <ul style="list-style-type: none"> • 100 personnes 	R			<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CSMOAF aux rencontres du comité organisateur de l'activité pour le camp de l'Outaouais. • Participation du CSMOAF à la tenue de l'événement en Outaouais du 18 au 22 août 2013, en fournissant une ressource humaine pour assumer les rôles d'animateur (offre d'ateliers) et de chef d'équipe (accompagnateur d'un groupe d'enseignants). • Appui du CSMOAF à d'autres <i>Camps forêt des profs</i> tels que celui de l'Abitibi-Témiscamingue, celui de la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches et celui de la Mauricie. • Changement de perception sur le secteur de l'aménagement forestier de 15 intervenants en milieu scolaire de l'Outaouais, 24 en Abitibi-Témiscamingue, 18 dans la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches et 9 en Mauricie sur un total de 100 ciblés. 	Nombre d'intervenants en milieu scolaire mieux informés sur le secteur : <ul style="list-style-type: none"> • 66 personnes

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
5.7 Participer à des journées carrières et à différents salons et à différentes foires de l'emploi.	<p>Nombre ciblé de personnes sensibilisées, prioritairement dans les régions complémentaires à celles touchées par l'activité <i>Viens vivre la forêt</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 000 étudiants 	R			<p>Présence et visibilité du CSMOAF avec son kiosque aux événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'information sur les métiers <i>Zoom sur les métiers</i>, en novembre 2013, dans la région de Chaudière-Appalaches. • Salon national de l'éducation de Montréal, en octobre 2013, dans la région de Montréal. 	<p>Nombre de personnes sensibilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 55 étudiants lors de l'activité <i>Zoom sur les métiers</i> dans la région de Chaudière-Appalaches • Remise de 240 pochettes sur les métiers de la forêt et de 1 950 fiches individuelles sur les métiers au Salon de l'éducation de Montréal ayant accueilli plus de 25 000 visiteurs
5.8 Participer au congrès annuel des membres du CSMOAF et de certains partenaires.	<p>Présence et visibilité du CSMOAF auprès des partenaires suivants :</p> <p>AETSQ, AQETAF, CIFQ, FQCF, OIFQ, RESAM, quelques associations forestières et OCCOQ</p>	R			<p>Présence et visibilité du CSMOAF avec son kiosque aux événements des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Congrès de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF), en avril 2013 dans la région de Chaudière-Appalaches; • Congrès de l'Association québécoise des entrepreneurs en travaux d'aménagement forestier (AQETAF), en avril 2013, dans la région de la Capitale-Nationale; • Congrès de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP), en juin 2013, dans la région de l'Estrie; • Congrès du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM), en septembre 2014, dans la région de Chaudière-Appalaches; • Congrès de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ), en février 2014, dans la région de la Capitale-Nationale. 	

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
5.9 Supporter la demande de renouvellement du programme MFOR Sylviculture.	Envoi d'une lettre de support.		N		Puisque les associations concernées n'ont pas demandé au CSMOAF de lettre de support pour appuyer le renouvellement du programme MFOR Sylviculture au cours de l'année financière 2013-2014, venant du fait que le dossier était déjà réglé, cette activité n'a pas été réalisée.	
5.10 Produire de façon bisannuelle une liste des professions en demande dans le secteur de l'aménagement forestier et faire des représentations auprès de la CPMT afin qu'elle soit adaptée aux emplois saisonniers.	Professions en demande, pour le secteur de l'aménagement forestier, produites et disponibles sur le site IMT en ligne d'Emploi-Québec	R			Professions en demande pour le secteur de l'aménagement forestier produites et versions modifiées par Emploi-Québec, excluant notamment les professions à caractère saisonnier dans l'édition d'hiver, disponibles sur le site IMT en ligne.	
5.11 Estimer l'expansion du marché du travail (évolution de l'emploi total) dans le secteur de l'aménagement forestier au Québec à court, moyen et long terme et décrire les événements susceptibles de l'influencer.	Perspectives sectorielles du marché du travail pour la période 2014-2018 dans le secteur de l'aménagement forestier produites et disponibles auprès de la CPMT ou pour lecture sur le site Internet du Comité	R			Perspectives sectorielles du marché du travail pour la période 2014-2018 dans le secteur de l'aménagement forestier produites.	

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
5.12 Produire et diffuser le bulletin de liaison périodique <i>Le professionnel au boulev.</i>	<p>Nombre ciblé de bulletins produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 bulletins <p>Nombre ciblé de partenaires ayant reçu les bulletins:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 400 partenaires 	R			Deux bulletins de liaison diffusés en format papier à plus de 2 400 partenaires du CSMOAF (entreprises, représentants de travailleurs, associations du secteur, réseau d'Emploi-Québec, ministère des Ressources naturelles, institutions d'enseignement, etc.) et sur le site Internet du CSMOAF en 2013-2014, soit un en juillet 2013 et un en avril 2014 (produit en 2013-2014 mais distribué en 2014-2015).	<p>Nombre ciblé de bulletins produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 bulletins <p>Nombre ciblé de partenaires ayant reçu les bulletins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 2 400 partenaires
5.13 Poursuivre la reconstruction du site Internet du CSMOAF.	Site Internet du CSMOAF reconstruit			P	La structure du nouveau site Internet a été développée et la programmation a été effectuée en 2012-2013. En 2013-2014, le CSMOAF a travaillé à l'intégration du contenu, mais ce n'est pas terminé.	
5.14 Diffuser la nouvelle pochette promotionnelle sur les métiers de la forêt.	Transmissions d'informations pertinentes sur les métiers aux partenaires, aux étudiants et aux intervenants en milieu scolaire	R			<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de la nouvelle pochette lors d'événements promotionnels (voir activités 5.7 et 5.8 pour plus de détails). • Don de pochettes et de fiches individuelles sur les métiers aux associations forestières pour diffusion lors de leurs activités de promotion des métiers de la forêt dans leur région respective. 	Remise de 512 pochettes sur les métiers de la forêt et de 3 009 fiches individuelles sur les métiers
5.15 Diffuser le plan d'action du CSMOAF.	Plan d'action 2013-2014 du CSMOAF disponible sur le site Internet du Comité	R			Version PDF du plan d'action 2013-2014 du CSMOAF produit et disponible pour lecture ou téléchargement sur le site Internet du Comité.	

Plan d'action 2013-2014		État de réalisation			Résultats opérationnels/effets sur les entreprises et la main-d'œuvre du secteur	Diffusion auprès d'organismes ¹ (à préciser)
Activités ou projets	Indicateurs et résultats visés	R	N	P		
5.16 Produire le <i>Rapport annuel et reddition de comptes 2012-2013 du CSMOAF</i> .	<i>Rapport annuel et reddition de comptes 2012-2013 du CSMOAF</i> disponible sur le site Internet du Comité	R			<ul style="list-style-type: none"> • Production du <i>Rapport annuel et reddition de comptes 2012-2013 du CSMOAF</i> en avril, mai et juin 2013 et dépôt à la DDCIS-CPMT en juin 2013. • Version PDF du <i>Rapport annuel et reddition de comptes 2012-2013 du CSMOAF</i> disponible pour lecture ou téléchargement sur le site Internet du Comité. 	

ANNEXE 1

Politiques et règlements du CSMOAF

Liste des documents	Date d'adoption et de dernière révision s'il y a lieu	Élaboré et adopté en 2013-2014	Mis à jour en 2013-2014
Politique générale d'administration et de délégation	POL-2002-01 Révisée le 16 août 2005		
Politique d'embauche	POL-2006-01		
Politique de rémunération	POL-2012-09 Révisée le 1 ^{er} avril 2013		X
Politique sur le harcèlement psychologique	POL-2005-01		
Politique de remboursement des frais de voyage - déplacement	POL-2005-02 Révisée le 1 ^{er} mars 2013		
Politique de visibilité	POL-2010-03		
Politique d'approvisionnement et d'octroi des contrats de services professionnels	POL-2013-03		
Règlements généraux	Élaborés en juin 1999 Révisés le 26 septembre 2013		X